

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2781

8 octobre 2015

SOMMAIRE

Barguzin Participation S.A.	133477	Fidelio 1 S.à.r.l.	133448
Coin Flip S.A.	133485	Fidelio 2	133448
Comex Finance S.A.	133488	Firman Properties S.à r.l.	133449
Crown Portfolio S.à r.l.	133460	Global Energy Investments S.à r.l.	133449
CZ2 Hunt S.à r.l.	133488	Pasta Point Management S.A.	133443
E&C World Drink S.A.	133481	Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l.	133444
EnerSys s.à r.l.	133488	Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l.	133443
Espirito Santo Health Care Investments S.A.	133448	Patron Noosa Devco (Sutton) S.à r.l.	133444
Espirito Santo Industrial S.A.	133449	Periza Industries S.à r.l.	133444
Espirito Santo Property S.A.	133445	Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l.	133443
Espirito Santo Property S.A.	133447	Piklift S.A.	133442
Espirito Santo Services S.A.	133448	Pilates Alaya Luxembourg S.à r.l.	133443
Espirito Santo Services S.A.	133445	PI S.A.	133442
Espirito Santo Services S.A.	133446	Platinum Funds	133442
Espirito Santo Services S.A.	133446	Possneck S.à r.l.	133442
ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l.	133446	PrimaCom Finance (Lux) S.A.	133443
Euroamerican Finance S.A.	133446	Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors	133444
Euroamerican Finance S.A.	133447	Pro-Bati s.à r.l.	133442
Euroamerican Finance S.A.	133447	Sotoland S.A.	133450
European Financial Control S.A.	133445	Sotoland S.à r.l.	133450
Farrington Fund II	133447	Therasan Holdinggesellschaft S.A.	133449
Farrington Street (Luxembourg) S.à r.l.	133445	TPG Lux 2015 SC III, S.à r.l.	133469

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Service (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015144346/12.

(150157620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Piklift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Winrange, 78/b2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.014.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015144345/10.

(150157390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

PI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2A, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 184.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 août 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015144344/13.

(150157435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Pro-Bati s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4955 Bascharage, 9, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 46.409.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015144351/10.

(150157795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Possneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.755.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144348/9.

(150156992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Pharmatech Lux Holdco III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.010.

Les statuts coordonnés au 17/08/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015144328/12.

(150157587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Pilates Alaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 7, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 164.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144329/9.

(150157723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Pasta Point Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 81.829.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 juillet 2015

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Nico HANSEN de sa fonction d'administrateur délégué.

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat en qualité de nouvel administrateur délégué Monsieur Nicolas ADONE, né le 8 mai 1975 à Differdange, demeurant 2, Rue Oberst Daessent à L-4763 Pétange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017 qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015144339/14.

(150157131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

PrimaCom Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 174.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144331/9.

(150157287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Patron Noosa Devco (Sutton Coldfield) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.743.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144319/10.

(150157491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144317/10.

(150157494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Private Equity Co-Investment Partners Offshore Advisors, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 192.452.

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Hugo Da Silva Oliveira a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet 14 août 2015;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 14 août 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 14 août 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, gérant
- John LANZA, gérant
- Theodore SOTIR, gérant

Dorénavant, les informations du gérant Theodore SOTIR doivent être considérées comme suit:

- prénom: Theodore;
- adresse professionnelle: 120 Fleet Street, Londres EC4A 2BE, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015144332/21.

(150157508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Patron Noosa Devco (Sutton) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 187.261.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015144320/10.

(150157492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Periza Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 163.895.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015144322/13.

(150156987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que la Société a transféré son siège social du 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143391/12.

(150156554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A. a été résilié avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143388/13.

(150156481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.761.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.301.

L'associé unique, en date du 21 août 2015 a décidé de:

- nommer avec effet au 3 avril 2015 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérants de la Société, Yvanna Essomba, née à Paris, France, le 28 mai 1982, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et GS Lux Management Services S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro B88045 et ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015143402/14.

(150156582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

European Financial Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 70.009.

La nouvelle adresse de M. Alexis Kamarowsky, M. Federigo Cannizzaro di Belmontino et M. Jean-Marc Debaty, Administrateurs de la société European Financial Control S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la société European Financial Control S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015143399/15.

(150156614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO SERVICES S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143393/14.

(150156566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4716 Pétange, 4, rue Bommert.

R.C.S. Luxembourg B 123.514.

EXTRAIT

Monsieur Laurent GRILLET, gérant et associé, déclare que son adresse est la suivante:

15 rue de Hunsdorf

L-7324 STEINSEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 août 2015.

ETI Electronique Tôlerie Intégration S.à r.l.

Stephane Perret / Laurent Grillet

Référence de publication: 2015143395/15.

(150156770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que la Société a transféré son siège social du 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143396/12.

(150156388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO SERVICES S.A. a été résilié avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143392/13.

(150156560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de EUROAMERICAN FINANCE S.A. a été résilié avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143397/13.

(150156399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Euroamerican Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 139.304.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de EUROAMERICAN FINANCE S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143398/14.

(150156417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Farrington Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 149.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015143401/13.

(150156924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 37.551.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que:

- SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO PROPERTY S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143389/14.

(150156493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 23.930.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire de la Société daté du 5 août 2015 que M. Vasco Manuel Drago de Sousa Uva, Administrateur de sociétés, né le 19 septembre 1955 à S. Sebastião da Pedreira, Lisbonne, Portugal, avec adresse professionnelle à Rua Santa Marta, n°43, E/F, 3°C, P-1150-293, Lisbonne, Portugal, a été nommé à la fonction d'Administrateur du Conseil d'Administration en remplacement de M. Lourenço Maria Lopes Saraiva Lobo, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143390/16.

(150156461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Fidelio 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.914.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que l'adresse de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015143403/13.

(150156176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Fidelio 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 195.945.

Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la Société en date du 15 juin 2015

Il est à noter que l'adresse de la Société se trouve désormais au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015143404/12.

(150156178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Health Care Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.560.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO HEALTH CARE INVESTMENTS S.A. a été résilié avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143384/13.

(150156516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 39.299.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que la Société a transféré son siège social du 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015143386/12.

(150156209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Firman Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 189.759.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Firmari Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Firmari Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- Pour rappel, le siège social de la société Property and Finance corporation S.à r.l. à été transféré au 4-6 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg en date du 1^{er} Septembre 2014.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 20 Août 2015.

Référence de publication: 2015143405/21.

(150156241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Global Energy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 122.144.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 2248 du 24 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

Notaire

Référence de publication: 2015143438/12.

(150156252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Therasan Holdinggesellschaft S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 83.491.

Par la présente je résilie le contrat domiciliation avec votre société 2a, place de Paris L-2314 Luxembourg avec effet au 23 août 2015.

Luxembourg, le 22 juillet 2015.

Me Romain LUTGEN.

Référence de publication: 2015143768/9.

(150156570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

**Sotoland S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sotoland S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 197.766.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of the month of July;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "SOTOLAND S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 197766, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on June 9, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since.

The Meeting is presided by Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Mrs. Nathalie LOUREIRO, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. In view of the contemplated change of the legal form of the Company:

- cancellation of the nominal value of the existing ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C;

- decrease of the corporate capital to the extent of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) in order to reduce it from its present amount from thirty-one thousand two hundred Euros (31,200.- EUR) to nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of the par value of each of the existing ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C, and the reimbursement of the amount of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) to the sole shareholder;

- exchange of the existing ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C, without designation of the nominal, against seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C shares, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each;

2. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.);

3. Change of the name of the Company into "SOTOLAND S.à r.l.";

4. Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor, with discharge;

5. Full restatement of the Articles in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics;

6. Allocation of the corporate units;

7. Appointment of one or more managers of the Company and fixing of the duration of his (their) mandate(s) and power of signature;

8. Miscellaneous.

B) That the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), duly represented, as well as the number of the shares held by him, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxy of the represented Sole Shareholder, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the Sole Shareholder, the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being represented at the present Meeting and that the sole shareholder, duly represented, declares having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In view of the contemplated change of the legal form of the Company, the Meeting resolves:

- to cancel the nominal value of the existing ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C;
- to decrease of the corporate capital to the extent of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) in order to reduce it from its present amount from thirty-one thousand two hundred Euros (31,200.- EUR) to nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), without cancellation of shares, but by the decrease of each of the existing ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C and to reimburse the amount of twelve thousand two hundred Euros (12,200.- EUR) to the Sole Shareholder;
- to exchange the ten thousand four hundred (10,400) shares of Class A, ten thousand four hundred (10,400) shares of Class B and ten thousand four hundred (10,400) shares of Class C, without designation of the nominal, against seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C shares, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each.

All powers are conferred to the administrative body of the Company in order to implement the necessary bookkeeping amendments and the Sole Shareholder's reimbursement.

Reimbursement delay:

The officiating notary has drawn the attention of the Meeting to the provisions of article 69 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before thirty (30) days after publication of the present deed in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Second resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a private limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate completely the Articles in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purpose.

This modification will have no impact on the continuation of the legal existence of the Company.

The share capital and the reserves will remain intact, as well as each item of the assets and liabilities, the amortisations, the appreciations and the depreciations.

The private limited liability company shall continue the bookkeeping and the accountancy held by the public limited company.

Consequently, the current seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C shares, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each are replaced by seven thousand six hundred (7,600) Class A corporate units, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B corporate units and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C corporate units, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each.

Within the framework of the change of the legal form, it is justified to the undersigned notary by a balance sheet as of June 17, 2015 and by a declaration issued by the board of directors of the Company on July 8, 2015, that the net assets of the Company is not less than the applicable minimum share capital for limited liability company, i.e. an amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR).

The said balance sheet and declaration, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The Meeting resolves:

- to change the name of the Company into "SOTOLAND S.à r.l.";
- to accept the resignation of the directors and of the statutory auditor and to grant them, by special vote, full and entire discharge to for the performance of their mandates until today; and
- to proceed to a full restatement of the Articles in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOTOLAND S.à r.l.", (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated

August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.2 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

3.4 The Company may further grant securities in favor of third parties (including its shareholders) to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties (including its shareholders).

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand Euros (19,000.- EUR), represented by seven thousand six hundred (7,600) Class A shares, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B shares and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C shares in registered form, with a nominal value of twenty Cents (0.20 EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2 The members of the board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

7.3 The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2 If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholders.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The Meeting states that the seven thousand six hundred (7,600) Class A corporate units, four thousand seven hundred and fifty (4,750) Class B corporate units and eighty-two thousand six hundred and fifty (82,650) Class C corporate units are held by the limited company governed by the laws of the Bahamas "Tchack Limited", established and having its registered office in 13012 Nassau, East Bay Street, Montagu Foreshore, Ocean Centre, New Providence (Bahamas), registered with the Companies Registrar of the Bahamas under number 168048 B.

133455

Fifth resolution

The Meeting decides to fix the number of the managers at three (3) and to appoint, for an undetermined duration, the following persons as members of the board of managers:

(i) Mr. Salim BOUREKBA, employee, born in Hautmont (France), on May 11, 1971, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Mr. Jean-Hugues DOUBET, employee, born in Strasbourg (France), on May 7, 1974, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

(iii) Mrs. Martine STIEVEN, employee, born in Aumetz (France), on May 8, 1968, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

No further item being on the agenda of the Meeting and nobody asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SOTOLAND S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 197766, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 9 juin 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et dont les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LOUREIRO, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. En vue du changement de la forme juridique de la Société:

- suppression de la valeur nominale des existantes dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C;

- réduction du capital social à concurrence de douze mille deux cents euros (12.200,-EUR) afin de le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) à dix-neuf mille euros (19.000,- EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des existantes dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C et remboursement du montant de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) à l'actionnaire unique;

- échange des dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C, sans indication de valeur nominale, contre sept mille six cents (7.600) actions de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions de Classe C, avec une valeur nominale de vingt Cents (0,20 EUR) chacune;

2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.);

3. Changement du nom de la Société en “SOTOLAND S.à r.l.”;

4. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, avec décharge;

5. Refonte complète des Statuts afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans modification de ses caractéristiques essentielles;

6. Attribution des parts sociales;

7. Nomination d'un ou plusieurs gérants de la Société et détermination de la durée de son (ses) mandat(s) et pouvoir de signature;

8. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”), dûment représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

En vue du changement de la forme juridique de la Société, l'Assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale des existantes dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C;

- de réduire le capital social à concurrence de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) afin de le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux cents euros (31.200,- EUR) à dix-neuf mille euros (19.000,-EUR), sans annulation d'actions, mais par la réduction du pair comptable des existantes dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C et remboursement du montant de douze mille deux cents euros (12.200,- EUR) à l'Actionnaire Unique;

- d'échanger les dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe A, dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe B et dix mille quatre cents (10.400) actions de Classe C, sans indication de valeur nominale, contre sept mille six cents (7.600) actions de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions de Classe C, avec une valeur nominale de vingt Cents (0,20 EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés à l'organe administratif de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement de l'Actionnaire Unique.

Délai de remboursement:

Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que trente (30) jours après la publication du présent acte au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des Statuts, afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans modification de ses éléments essentiels, comme l'objet social.

Cette modification n'aura aucun impact sur la continuité de la personnalité juridique de la Société.

Le capital social et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les plus-values et les moins-values.

La société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

Par conséquent, les actuelles sept mille six cents (7.600) actions de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) actions de Classe C, avec une valeur nominale de vingt Cents (0,20 EUR) chacune, sont remplacées par sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C, avec une valeur nominale de vingt Cents (0,20 EUR) chacune.

Dans le cadre de la transformation de la forme juridique, il est justifié au notaire instrumentant par un bilan établi au 17 juin 2015 et par une déclaration émise par le conseil d'administration de la Société le 8 juillet 2015, que l'actif net de la Société n'est pas inférieur au capital social minimum applicable pour une société à responsabilité limitée, soit un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Lesdits bilan et déclaration, après avoir été signés “ne varietur” par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- de changer le nom de la Société en “SOTOLAND S.à r.l.”;
- d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour; et
- de procéder à une refonte totale des Statuts afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de “SOTOLAND S.à r.l.”, (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de germer ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires).

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix-neuf mille Euros (19.000,- EUR), représenté par sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C sous forme nominative, avec une valeur nominale de vingt Cents (0,20 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que l'ensemble des sept mille six cents (7.600) parts sociales de Classe A, quatre mille sept cent cinquante (4.750) parts sociales de Classe B et quatre-vingt-deux mille six cent cinquante (82.650) parts sociales de Classe C sont détenues par la limited company régie par les lois des Bahamas "Tchack Limited", établie et ayant son siège social à 13012 Nassau, East Bay Street, Montagu Foreshore, Ocean Centre, New Providence, (Bahamas), inscrite au Registre des Société des Bahamas sous le numéro 168048 B.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des gérants à trois (3) et de nommer, pour une durée indéterminée, les personnes suivantes comme membres du conseil de gérance:

(i) Monsieur Salim BOUREKBA, employé, né à Hautmont (France), le 11 mai 1971, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

(ii) Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé, né à Strasbourg (France), le 7 mai 1974 demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et

(iii) Madame Martine STIEVEN, employée, née à Aumetz (France), le 8 mai 1968, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.- H. DOUBET, N. LOUREIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 21 juillet 2015. 2LAC/2015/16477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015142464/584.

(150154745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Crown Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 199.533.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the seventh day of August.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B197949,

here duly represented by Mr Pavel VISOTCHI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated July 8th 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Crown Portfolio S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.2. The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

3.3. The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

3.4. The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate (and real estate rights) located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

3.5. The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The sole shareholder of the Company may contribute Capital Surplus to it. Amounts so contributed shall be freely distributable by means of a resolution of the sole shareholder. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, and such meeting shall be convened and chaired from the registered office of the Company.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general

meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay the interim dividend is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2016.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l., above named.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro (1,000,-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in the articles of incorporation:

1. Mr Patrick Joseph GOULDING, born on 24 May 1963 in Port Lairge, Waterford (Ireland), residing at 9, Molly In, Darien, CT 06820, United States of America, Class A Manager;
2. Mr Grenville CARR-JONES, born on 26 January 1947 in Liverpool, professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Class B Manager;
3. Mr Yves CHERET, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Class B Manager.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculation auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B197949,

ici représentée par Monsieur Pavel VISOTCHI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration sous seing privée en date du 08 juillet 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Crown Portfolio S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.3. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers (et droits immobiliers) situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique de la Société peut effectuer des apports en capitaux propres. Les montants ainsi apportés seront librement distribuables par résolution de l'associé unique. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion, et cette réunion est organisée et tenue au siège de la Société.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieu et place spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription et paiement

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l., prédésigné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (1.000.- EUR)..

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, prénommée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis aux statuts:

1. Monsieur Patrick Joseph GOULDING, né le 24 mai 1963 à Port Lairge, Waterford (Irlande), demeurant au 9, Molly In, Darien, CT 06820, Etats-Unis, Gérant de Classe A;
2. Monsieur Grenville CARR-JONES, né le 26 janvier 1947 à Liverpool, demeurant au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de Classe B;
3. Monsieur Yves CHERET, né le 1^{er} mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VISOTCHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142676/473.

(150155946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

TPG Lux 2015 SC III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.492.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Maître Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., a limited liability company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies number B119667, with share capital amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-)

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal, given on 14th July 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Lux 2015 SC III, S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders.

Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail pdf or facsimile or any other similar means of communication.

The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager, regardless of class, if any.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any one manager, regardless of class, if any.

Art. 8. Liability Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitional provision

The first accounting year shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., (the "Sole Shareholder"), represented as stated above, has subscribed and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The Sole Shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Ms Alexandra Cabete Matias, accounting director, born on 5th February 1980 in Luxembourg, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31st December 2015.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le six août.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5C, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119667, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 14 juillet 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Lux 2015 SC III, S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B.

Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), toutes les résolutions du conseil de gérance ne pourront être valablement prises que si elles sont approuvées par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail, pdf ou télécopie ou tout autre moyen de communication

similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature unique de tout gérant, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance par l'un des gérants, nonobstant leur classe, le cas échéant.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l. (l'«Associé Unique»), représentée comme indiqué ci-dessus, a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa formation sont évaluées à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Décision extraordinaire de l'Associé Unique

Et aussitôt, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et

- Madame Alexandra Cabete Matias, accounting director, née le 5 février 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg.

3. La première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'un version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante ci-avant, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 10 août 2015. GAC/2015/6869. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142513/416.

(150154628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 87.481.

In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of August,
before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Barguzin Participation S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 87481 (the Company). The Company's principal place of establishment was transferred to Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 26, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial), number 1155 of July 31, 2002, and its articles of association (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, notary then residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg to on April 28, 2003, published in the Mémorial number 614 of June 5, 2003.

The Meeting is chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt (the Chairman).

The Chairman appoints Claudine Schoellen, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, as secretary (the Secretary).

Peggy Simon, prenamed, is appointed as scrutineer (the Scrutineer) of the Meeting.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Bureau of the Meeting.

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company are represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. The Company has not issued bonds or securities other than shares.

III. According to said attendance list three thousand three hundred and sixty-five (3,365) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Acknowledgment and approval of the interim balance sheet of the Company as at 31 July 2015;
3. Transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland, with effect as of the date of the registration of the Company with the commercial register in Zug, Switzerland (the Effective Date) without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Swiss company in the legal form of a stock corporation;
4. Transformation of the Company, as of the Effective Date, into a Swiss stock corporation with the corporate name "Barguzin Participation S.A.", and taking note on the further shareholders' meeting on the complete restatement of the articles of association of the Company so as to conform them with Swiss law;
5. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company on the Effective Date, from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland, attached to the Company without discontinuation or restrictions;
6. Acknowledgment and acceptance of the resignation of (i) Mr. Gian Luca Benni and Mr. Giovanni Spasiano as directors of the Company and of Mr. Stefano Premoli Trovati, as director and managing director (délégué à la gestion journalière) of the Company and granting them full discharge (quitus) for the lawful performance of their duties as directors and managing director (délégué à la gestion journalière) of the Company from the date of their appointment until the date of this deed, (ii) PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. as auditor of the Company and granting it full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;

7. Appointment of Mrs. Valeria Gavazzi as the sole new member of the board of directors of the Company with effect as from the Effective Date;

8. Appointment of PriceWaterhouseCoopers, Zug (Switzerland) as auditor of the Company with effect as from the Effective Date;

9. Delegation of powers to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. or Citco Luxembourg S.A., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland, in accordance with any applicable law; and

10. Miscellaneous.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the shareholders waive the convening notices, the shareholders considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the interim balance sheet of the Company as at 31 July 2015, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland with effect as of the Effective Date, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as a Swiss company in the legal form of a Swiss stock corporation.

The Meeting acknowledges that the Company's registered office is c/o Lacmont AG, Hofstrasse 1a, 6300 Zug as from the Effective Date.

Fourth resolution

As a result of the third resolution and with effect as from the Effective Date, the Meeting resolves to (i) transform the Company, currently existing as a public limited liability company (société anonyme) under Luxembourg law, into a Swiss stock corporation with the corporate name of “Barguzin Participation S.A.”. The Meeting acknowledges Swiss law as the governing and authoritative law for the Company and accepts that the Company acquires the Swiss nationality arising from the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland.

The Meeting further takes note that for the purposes of (i) restating the existing articles of association of the Company so as to conform them with Swiss stock corporation law and (ii) the registration of the Company with the commercial register in Zug, Switzerland, another shareholders' meeting will be held on or about the time of this Meeting in front of a Notary in Switzerland.

The Meeting and, for the avoidance of any doubt, each shareholder of the Company, who knows and fully understands the German language, notes and accepts that the amended and restated articles of association of the Company (a copy of which shall remain attached to the present deed) are in the German language.

Fifth resolution

The Meeting confirms that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company on the Effective Date from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland, attached to the Company without discontinuation or restrictions. The Company will thus continue to own all its assets and liabilities incurred or entered into before the transfer and change of nationality.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of (i) Mr. Gian Luca Benni and Mr. Giovanni Spasiano as directors of the Company and of Mr. Stefano Premoli Trovati, as director and managing director (délégué à la gestion journalière) of the Company with effect as from the Effective Date and grant them full discharge (quitus) for the lawful performance of their duties as directors and managing director (délégué à la gestion journalière) of the Company up and until the Effective Date, (ii) PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. as auditor of the Company with effect as from the Effective Date and grant it full discharge (quitus) for the lawful performance of its duties as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company up and until the Effective Date.

Seventh resolution

The Meeting resolves to appoint Mrs. Valeria Gavazzi as the sole new member of the board of directors of the Company with effect as from the Effective Date.

Eight resolution

The Meeting resolves to appoint PricewaterhouseCoopers AG, Zug (Switzerland) as auditor of the Company with effect as from the Effective Date.

Ninth resolution

The Meeting resolves to delegate powers to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. or Citco Luxembourg S.A., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social), principal establishment (établissement principal), central administration (administration centrale) and place of management (lieu de gestion) of the Company from the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Zug, Switzerland, in accordance with any applicable law

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the Bureau of the Meeting, acting as said before, the Bureau of the Meeting has signed with us, the undersigned notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'août,
par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Barguzin Participation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87481 (la Société). L'établissement principal de la Société a été transféré vers Luxembourg suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 1155, le 31 juillet 2002 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 avril 2003, publié au Mémorial numéro 614, le 5 juin 2003.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président).

Le Président nomme Claudine Schoellen, employée, dont l'adresse professionnelle se situe à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en tant que secrétaire (le Secrétaire).

Peggy Simon, prénommée, est nommée scrutateur (le Scrutateur) de l'Assemblée.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ensemble désignés ci-après comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et requiert du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société sont représentés et le nombre de leurs actions est dûment reflété sur une liste de présence. Ladite liste et les procurations signées ne varient par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. La Société n'a pas émis d'obligations ou titres autre que des actions.

III. Selon ladite liste de présence trois mille trois cent soixante-cinq (3.365) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée puisse valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés antérieurement.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Prise d'acte et approbation du bilan intérimaire de la Société en date 31 juillet 2015;

3. Transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Zug, Suisse, avec effet à la date d'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce de Zug, Suisse (la Date d'Effet) sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique sous la forme juridique d'une stock corporation de droit suisse;

4. Transformation de la Société, à compter de la Date d'Effet, en une stock corporation de droit suisse sous la dénomination sociale de «Barguzin Participation S.A.», et prise d'acte de l'assemblée des actionnaires ultérieure relative à la refonte complète des statuts de la Société à l'effet de les rendre conformes au droit suisse;

5. Confirmation que tous les actifs et passifs de la Société demeureront, suite au transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société à compter de la Date d'Effet, de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Zug, Suisse, attachés à la Société sans interruption ni limitation;

6. Prise d'acte et acceptation de la démission de (i) M Gian Luca Benni et M Giovanni Spasiano, de leur qualité d'administrateurs de la Société et de M Stefano Premoli Trovati de ses qualités d'administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société, et octroi de décharge pleine et entière (quitus) à ces derniers pour le bon accomplissement de leurs fonctions en tant qu'administrateurs et délégué à la gestion journalière de la Société à compter de la date de leur nomination jusqu'à celle du présent acte (ii) PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société et octroi de décharge pleine et entière (quitus) à ce dernier pour le bon accomplissement de sa fonction en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société;

7. Désignation de Mme Valeria Gavazzi en qualité de nouveau membre unique du conseil d'administration de la Société à compter de la Date d'Effet;

8. Désignation de PriceWaterhouseCoopers AG, Zug (Suisse) en qualité d'auditeur de la Société à compter de la Date d'Effet;

9. Délégation de pouvoirs à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ou Citco Luxembourg S.A., chacun agissant et signant individuellement, pour accomplir toutes les formalités et passer tous les actes à Luxembourg, nécessaires ou utiles à l'effet du transfert du siège sociale, et de l'administration centrale, de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de de Zug, Suisse, conformément à toute loi applicable; et

10. Divers.

V. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, les actionnaires renoncent aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte et d'approuver le bilan intérimaire de la Société en date du 31 juillet 2015, dont une copie restera annexée au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, l'établissement principal, l'administration centrale et le lieu de gestion de la Société de Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Zug, Suisse, à compter de la Date d'Effet, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique sous la forme juridique d'une stock corporation de droit suisse.

L'Assemblée prend acte que le siège social de la Société se situe au c/o Lacmont AG, Hofstrasse 1a, 6300 Zug, à compter de la Date d'Effet.

Quatrième résolution

En conséquence de la troisième résolution et à compter de la Date d'Effet, l'Assemblée décide de (i) transformer la Société, existant actuellement sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, en une stock corporation de droit suisse sous la dénomination sociale de «Barguzin Participation S.A.». L'Assemblée reconnaît que le droit suisse est le droit faisant autorité et régissant la Société et accepte que la Société acquiert la nationalité suisse résultant du transfert du siège social, du principal établissement, de l'administration centrale, et du lieu de gestion de la Société, de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Zug, Suisse.

L'Assemblée prend également acte qu'aux fins (i) de la refonte des statuts actuels de la Société à l'effet de les rendre conformes au droit suisse sur les stock corporation et (ii) de l'enregistrement de la Société auprès du registre de commerce de Zug, Suisse, une nouvelle assemblée des actionnaires sera tenue à la date de la présente Assemblée ou à une date approximative par devant un notaire suisse.

L'Assemblée et, pour éviter tout doute, chaque actionnaire de la Société, qui connaît et comprend parfaitement la langue allemande, notent et acceptent que les statuts de la Société modifiés et mis à jour (dont une copie restera annexée au présent acte) soient rédigés en langue allemande.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la Société demeureront, suite au transfert du siège social, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société à compter de la Date d'Effet, de

la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Zug, Suisse, attachés à la Société sans interruption ni limitation. La Société demeurera donc la propriétaire de tous les actifs et passifs encourus et contractés préalablement au transfert et au changement de nationalité.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de (i) M Gian Luca Benni et M Giovanni Spasiano, de leur qualité d'administrateurs de la Société et de M Stefano Premoli Trovati de ses qualités d'administrateur et délégué à la gestion journalière de la Société, à compter de la Date d'Effet et octroie décharge pleine et entière (quitus) à ces derniers pour le bon accomplissement de leurs fonctions en tant qu'administrateurs et délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la Date d'Effet, (ii) PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société à compter de la Date d'Effet et octroie décharge pleine et entière (quitus) à ce dernier pour le bon accomplissement de sa fonction en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la Date d'Effet.

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mme Valeria Gavazzi en qualité de nouveau membre unique du conseil d'administration de la Société à compter de la Date d'Effet.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de nommer PriceWaterhouseCoopers AG, Zug (Switzerland) en qualité d'auditeur de la Société à compter de la Date d'Effet.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de déléguer pouvoirs à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ou Citco Luxembourg S.A., chacun agissant et signant individuellement, pour accomplir toutes les formalités et passer tous les actes, à Luxembourg, nécessaires ou utiles à l'effet du transfert du siège sociale, de l'établissement principal, de l'administration centrale et du lieu de gestion de la Société de la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de de Zug, Suisse, conformément à toute loi applicable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de l'Assemblée, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au Bureau de l'Assemblée, agissant en la qualité précitée, ce dernier a signé avec nous, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7086. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141923/255.

(150154673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

E&C World Drink S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance National.

R.C.S. Luxembourg B 199.521.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société E & C Capital Partners S.A., ayant son siège social au 13C, Rue de la Reconnaissance National, L-4936 Bascharage, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici valablement représentée par son administrateur-délégué Monsieur Fahd EL MAHJOUBI, gérant de société, demeurant à L-4513 Nieder Korn, 76A, Route de Bascharage;

2.- la société CFH GLOBAL Invest S.A., ayant son siège social au 13B, rue de la Reconnaissance National L-4936 Bascharage, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B195.379,

ici valablement représentée par Monsieur Fouad CHOUIKH, directeur de sociétés, demeurant à F-57200 Sarreguemines, 8, Rue Alfred Schild,

en vertu d'une procuration signée sous seing privé en date du 03 août 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement,

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-dessous, ont sollicité le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires qui deviendront propriétaires des actions de la société anonyme sous la dénomination de «E&C WORLD DRINK S.A.» qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être entendue d'une référence à l'associé unique de la société aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'Assemblée Générale) statuant-comme en matière de changement des statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune du siège social de la société par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeois.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet l'importation & l'exportation de boissons non alcooliques, le développement, la commercialisation, la distribution ainsi que les opérations de commerce qui se rattachent.

4.1. La société pourra procéder à l'enregistrement de marques ou de droits de propriété intellectuelle mais également acquérir et exploiter tout brevet, licence et/ou marque directement ou par voie de concession de licence d'exploitation.

4.2 La société a encore pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de six mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actions sera tenu au siège de la société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, appelé administrateur unique et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 18. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

- | | |
|--|-----|
| 1.- la société E & C Capital Partners S.A., prénommée, cent cinquante-cinq actions | 155 |
| 2.- la société CFH GLOBAL INVEST SA prénommée, cent cinquante-cinq actions | 155 |

Ces actions ont été libérées PARTIELLEMENT libérées à concurrence de HUIT MILLE EUROS (EUR 8.000,-) en espèces, de sorte que la somme de HUIT mille euros (8.000,-EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (1.000 €)

Décision des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).
- 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la société:
 - a.- Madame Sabrina CHELBABI, gérante de société, née le 30 juin 1980 à Bordj Bou Arreridj (Algérie), demeurant à L-4513 Niederkorn, 76A, Route de Bascharage.
 - b.- Monsieur Fahd EL MAHJOUBI, gérant de société, né le 26 juin 1983 à Sarreguemines (France), demeurant à L-4513 Niederkorn, 76A, Route de Bascharage.
 - c.- Monsieur Fouad CHOUIKH, directeur de sociétés, né le 27/07/1982 à Sarreguemines (France), demeurant à F-57200 Sarreguemines, 8, Rue Alfred Schild.
- 3) Est nommée commissaire aux comptes, à savoir: la société EXCELIA Management Services S.à.r.l., ayant son siège social au 57, rue de l'Alzette L- 4011 Esch-sur-Alzette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 105.273.
- 3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
- 4) L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière de la société.
- 5) Le siège social de la société est fixé à L-4936 Bascharage, 13B, Rue de la Reconnaissance National.

Réunion du conseil d'Administration

Les membres du conseil d'administration ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leurs conférés par les actionnaires pour une durée prenant fin lors de assemblée générale ordinaire de 2021:

- Monsieur Fahd EL MAHJOUBI, prénommé, comme administrateur-délégué ayant le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour toutes opérations courantes dans le cadre de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: EL MAHJOUBI, CHOUIKH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142731/215.

(150155659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Coin Flip S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 8, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 199.525.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le six août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée TWPM S.à.r.l., ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 2a, rue des Capucins, inscrite auprès du Registre de commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 181.333, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 29 octobre 2013, publié au Mémorial C sous le numéro 3228 du 18 décembre 2013,

ici valablement représenté par son gérant Monsieur Tom WECKER, informaticien, demeurant à L-8255 Mamer, 14, Mont-Royal,

2.- Monsieur Christophe SCHAUL, professeur, demeurant à L-1215 Luxembourg, 63, rue de la Barrière.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «Coin Flip S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'un commerce de café-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-EUR), représenté par cent (100) actions de trente-et-un euros (31.-EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- la société à responsabilité limitée TWPM Group S.à.r.l., prénommée, quatre-vingt-dix actions	90
2.- Monsieur Christophe SCHAUL, prénommé, dix actions	10
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (900.- EUR).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2016.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Paul MRECHES, gérant de sociétés, demeurant à L-8035 Strassen, 41, Cité Pescher;
- 2.- Monsieur Tom WECKER, informaticien, demeurant à L-8255 Mamer, 14, Mont-Royal,
- 3.- Monsieur Carlo KIRSCH, employé privé, demeurant à L-4361 Esch-sur-Alzette, 9b, avenue du Rock'n'Roll.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- Monsieur Joseph WECKER, comptable, demeurant à L-8255 Mamer, 14, rue Mont-Royal.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1945 Luxembourg, 8, rue de la Loge.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: WECKER, SCHAUL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142666/124.

(150155741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Comex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 30.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2015

L'assemblée a pris acte de la démission de FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la société et a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80232, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société ATWELL, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, rétroactivement à la date du 25 juin 2014, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des membres du conseil d'administration est par conséquent établie au 2, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142704/21.

(150155876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

EnerSys s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.180.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 4/06/2015.

ENERSYS SARL

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2015142736/12.

(150155709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

CZ2 Hunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 162.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142713/10.

(150156048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.
